

Cette balade familiale, facile, vous permet de découvrir 6 capitelles aux formes variées.



Accès

Prendre la direction Villetelle. Avant de rentrer dans le village, à la première intersection (en face de la boulangerie), tourner à gauche chemin des Combes Noires. A 700 m se trouve le point de départ.

Point de départ : à la croix, à l'intersection du chemin des Combes Noires et du chemin de Montpellier.

Balisage : fléchage le long du chemin de Montpellier.

Accessibilité VTT : Oui

Distance : 2,6 km (aller-retour) environ.

Dénivelée cumulée : 18 m.

Temps : environ 1h30.

Difficulté : famille.

Points d'intérêt : capitelles, garrigue...

Lions Club Lunel-Vidourlenque

C'est en 2001, à l'initiative du Lions Club Lunel-Vidourlenque, alors présidé par Jean-Paul Chauchon, que la restauration de ces 6 capitelles fut décidée. Bien que situées à Villetelle, les parcelles sont la propriété de la commune de Lunel. Cette réalisation correspond pleinement à l'éthique du lionisme, qui est : sauvegarde du patrimoine, culture et aide aux personnes en difficulté. Pour cette dernière raison, ce travail a été confié à Lucien Dutelle, artisan sur pierre sèche, qui débutait dans ce métier.

Document réalisé par l'Office de Tourisme du Pays de Lunel en collaboration avec le Lions Club Lunel-Vidourlenque.

Ce document est non contractuel et n'engage en aucun cas la responsabilité de l'Office de Tourisme.



Office de tourisme*
du Pays de Lunel**

16 Cours Gabriel Péri.
34400 Lunel.
Tél. +33 4 67 71 01 37.
www.ot-paysdelunel.fr
contact@ot-paysdelunel.fr

Recommandations

- Interdit aux véhicules motorisés
- Se munir d'une bouteille d'eau et d'un chapeau
- Restez vigilant près des routes
- Respectez les propriétés privées, le patrimoine et la végétation.
- Évitez la cueillette sauvage de fleurs, fruits et champignons.
- Restez discret et à distance des animaux
- Gardez vos déchets avec vous

Itinéraire du Chemin des Capitelles

Départ : au niveau de la croix à l'intersection du chemin des Combes Noires et du chemin de Montpellier. Suivre le fléchage.

- A une trentaine de mètres de la croix, sur le chemin de Montpellier, suivre le fléchage et prendre à droite sur le sentier dans la garrigue. Tourner ensuite à gauche vers la première capitelle. La seconde se trouve un peu plus loin sur le même sentier.
- Revenir sur ses pas jusqu'à la route (chemin de Montpellier) et suivre celle-ci jusqu'à la signalisation de la troisième capitelle sur la droite.
- Poursuivre ensuite jusqu'à la quatrième capitelle signalée sur la gauche en face de l'exploitation agricole.
- Continuer tout droit sur le chemin de terre, la cinquième capitelle se trouve sur la droite.
- A 250 m, tourner à gauche vers la dernière capitelle.
- Après avoir vu cette dernière, reprendre l'itinéraire en sens inverse jusqu'au point de départ.



PAYS DE LUNEL

A la découverte
du Chemin des Capitelles
à Villetelle





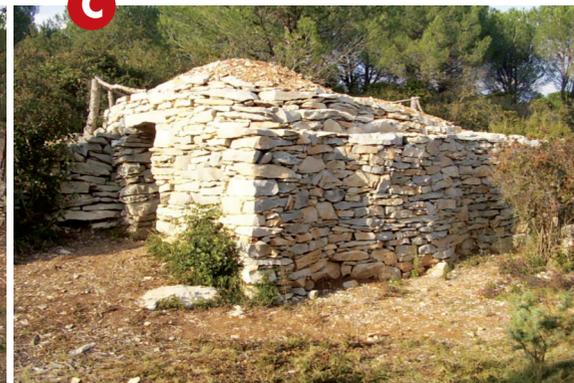
Autrefois, les agriculteurs ont épierré les terres les plus ingrates et les plus rocailleuses pour y constituer l'ager, c'est-à-dire la terre à blé. Ils y ont ensuite planté oliviers, vignes et arbres fruitiers. Les tas de pierres que l'on peut voir en garrigue sont le témoignage de ces défrichements collectifs.

De ce travail acharné, il nous reste aujourd'hui des clapas (amas de pierres) et des abris «en pierre sèche» appelés capitelles. De dimensions et de formes très différentes, rares dans les zones fertiles, ces cabanes sont nombreuses en garrigue. Elles s'inscrivent dans un paysage rural construit, structuré dans divers aménagements fonctionnels «en pierre sèche» : murs de clôture, de soutènement, voies de cheminement, escaliers, rampes...

Comme l'indique l'expression «en pierre sèche» les capitelles ont pour matériau la pierre tirée du sol et pour technique de mise en œuvre la maçonnerie à sec, c'est-à-dire sans liant. Elles n'offrent de ce fait aucun moyen de datation et seule l'étude de quelques dates gravées sur leur linteau ou leur dalle faîtière permet d'émettre des hypothèses quant à l'époque de construction. Les dates encore visibles attestent d'un essor démographique rural et d'une extension des cultures dans la garrigue de la fin du XVIII^{ème} s. jusqu'à la fin du XIX^{ème} s. On pense que les bâtisseurs ont été soit les agriculteurs soit les propriétaires des enclos, soit des maçons de métier. Le degré de perfection de la construction varie en effet énormément d'une capitelle à une autre. Utilisées de façon occasionnelle, temporaire ou saisonnière, elles ont abrité le berger de la pluie ou du soleil, les récoltes d'olives au moment de leur cueillette ou le chasseur pour s'y cacher.



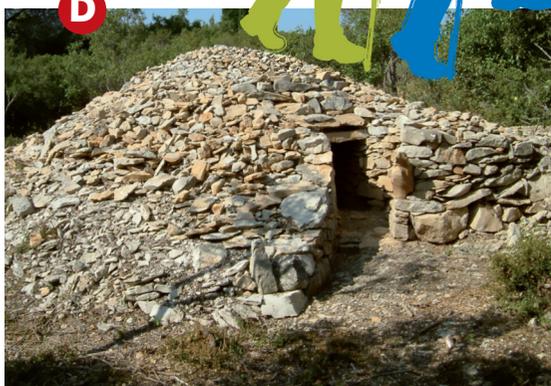
A, B, C, D, E, F voir carte verso



Plan Carré. Cette capitelle, que l'on peut découvrir sous un bosquet de chênes, présente une forme carrée que l'on retrouve dans plus de la moitié des capitelles de la région. Son toit est légèrement bombé.



La Tine. La capitelle-cuve ou «tine» ne ressemble pas aux autres constructions en pierre sèche et est typique de la région nîmoise. Si elle pouvait servir à entreposer provisoirement la récolte d'olives ou le produit de la vendange, sa forme particulière laisse penser qu'elle devait également permettre le stockage de l'eau de pluie, qui était ainsi récupérée grâce au plan incliné qui la ceinture. A l'intérieur, le sol était à même le rocher afin de constituer la réserve d'eau.



La Basse. Accolée à un mur, cette capitelle, basse et trapue, s'ouvre par un passage étroit, qui impose à celui qui veut y pénétrer de s'accroupir ou de se courber. La voûte à encoffrement est constituée de pierres plates disposées pour former des assises circulaires, chaque assise reposant en surplomb sur la précédente. Les pierres sont posées inclinées vers l'extérieur pour assurer l'étanchéité. Une grande pierre plate termine la fausse voûte.

Le Clapas. C'est au bout d'un clapas, c'est-à-dire d'un amas de pierres, que l'on découvre cette capitelle, la première à avoir été restaurée.



En Délit. Encastrée dans un clapas, cette petite construction à l'ouverture basse, permettait à un homme assis de s'abriter. Les murets en délit (avec les pierres supérieures posées perpendiculairement au sol) empêchaient les chèvres de sauter. Cette disposition avait pour but de coincer les pattes de l'animal.

